



LE POINT DE VUE

de Félix de Belloy

La lutte contre la récidive, oubliée de la présidentielle

La campagne 2022 n'échappe pas au paradoxe des précédentes. Le thème de la sécurité est omniprésent, mais le débat sur la prison est quasi inexistant. Au mieux, il se limite à une opposition entre ceux qui veulent plus de places de prison et ceux qui proposent des peines alternatives à l'enfermement. Cet affrontement idéologique fait l'impasse sur la double finalité d'une peine de prison : la sanction d'une part, la réinsertion de l'autre. La peine doit permettre aux personnes condamnées de trouver, à la sortie, un autre chemin que celui qui les a déjà conduites en prison. Car l'enfermement ne dure qu'un temp : chaque année, ce sont 90.000 personnes qui sortent de prison, soit environ 300 par jour ouvré !

Aujourd'hui, près d'un tiers entre elles récidivent dans l'année de leur sortie. Si nous pouvions assurer la réinsertion de 60 % de ces dernières, donc leur éviter un retour en prison, l'Etat économiserait plus de 500 millions d'euros par an. Une récidive, c'est souvent de nouvelles victimes. Et c'est toujours un échec pour la personne condamnée, pour le système judiciaire, et pour la société tout entière.

La récidive doit et peut être évitée, et il faudrait s'interroger tout autant sur les conditions de sortie que sur les conditions de détention. Les dispositifs alternatifs aux peines d'emprisonnement (bracelet électronique, régime de semi-liberté, placement à l'extérieur, etc.) ont fait la démonstration de leur efficacité : le taux de récidive à cinq ans est de 63 %

pour les sortants en « sortie sèche », contre 39 % pour ceux qui bénéficient d'une mesure de liberté conditionnelle par exemple.

Pour leur mise en œuvre, l'Etat fait appel à des associations agréées par l'administration pénitentiaire qui n'a pas les moyens, à elle seule, d'accompagner dans leurs projets de réinsertion les personnes sous main de justice. Ses services sont saturés, un conseiller pénitentiaire en insertion et probation est chargé du suivi de 90 à 120 personnes condamnées simultanément. L'appui des associations est indispensable.

Se réinsérer nécessite d'être stabilisé sur quatre piliers : le logement, l'emploi, la santé, les liens sociaux et familiaux.

Aujourd'hui ces associations, dont l'Îlot fait partie, attendent donc du futur président un engagement fort à leurs côtés pour prévenir la récidive. Notre association apporte aux sortants de prison ou aux personnes sous main de justice, un accompagnement global : la possibilité d'un logement, d'un emploi ou d'une formation, d'un suivi de soins, d'une vie sociale.

En effet, les personnes qu'accompagne l'Îlot sont en très grande précarité, avec un très faible niveau d'études, souvent des addictions diverses et des trou-

bles psychologiques amplifiés par le passage prison, des liens familiaux abîmés ou inexistants, et aucune source de revenus. Parmi elles, les femmes ayant connu la prison sont dans une situation plus complexe encore, et nos équipes sont là également pour favoriser une parentalité qui est bien souvent au cœur de leur projet de vie.

Se réinsérer nécessite d'être stabilisé sur quatre piliers : le logement, l'emploi, la santé, les liens sociaux et familiaux. Pour y parvenir il faut créer autour de la personne un écosystème adapté à ses problématiques. Cela nécessite un travail sur-mesure, et donc du temps, le temps que passent autour de chaque personne nos salariés, nos intervenants extérieurs spécialisés et nos bénévoles.

Cela nécessite aussi de l'argent, mais ces solutions restent beaucoup moins coûteuses que l'enfermement : un hébergement à l'Îlot coûte deux fois moins cher qu'un séjour en prison. Et cela fonctionne : les personnes accompagnées ont deux fois moins de risque de récidiver. L'investissement sur les personnes sous main de justice est donc doublement gagnant.

Plus de la moitié des personnes sortent de nos dispositifs ou centres d'hébergement avec un logement, un travail ou une formation. Réintégrer la société devient concret. C'est en faisant ensemble le choix de la réinsertion que nous lutterons contre la récidive.

Félix de Belloy est président de l'Îlot (ilot.asso.fr).